D1.6.2 B6 D1.

EXTRAIT

D'UN OUVRAGE MANUSCRIT

INTITULÉ :

LETTRES *d'un Français voyageur à un de ses amis en France ;*

Par M. MOREAU DE ST-MÉRY, conseiller d'état.

LETTRE XLIV.

Philadelphie, 15 août 1798.

MA lettre précédente qui vous donne, mon ami, des détails descriptifs sur Philadelphie, cette ville où siège à présent le gouvernement des Etats-Unis, vous en promettoit d'ultérieurs relativement à quelques objets qui ont frappé mon attention d'une manière plus particulière. Trouvant dans notre correspondance le double plaisir de vous communiquer ce que je crois digne de remarque, et de satisfaire un des plus doux penchans de mon cœur, je continuerai à me livrer à cet abandon, qui est un des charmes réels de l'amitié, sans trop m'embarrasser si je me conforme toujours au style et aux règles du genre épistolaire.

Je vous ai assez douloureusement entretenu de la maladie qui a ravagé cette ville depuis

RPJCB

le mois d'août jusqu'à celui de novembre, en 1793 et 1797, et qui, au moment où je vous écris, se montre encore plus terrible; je vous ai déjà fait un assez effrayant tableau de ses effets dévastateurs et des ressouvenirs douloureux qu'elle a laissés.

Si l'on interroge les personnes de l'art sur les vraies causes de la fièvre jaune, on les trouve extrêmement divisées d'opinion, et, (comme c'est assez l'usage aussi dans notre Europe), les docteurs ont mis dans cette discussion une chaleur qu'on auroit droit d'appeler une véritable animosité.

Suivant les uns, cette maladie est contagieuse; et le nombre de ses victimes et le court espace de tems qu'elle met à les moissonner, appuient, selon eux, cette assertion. D'autres nient la contagion, et citent en preuve les exceptions même de la maladie. Quelques personnes soutiennent qu'elle est propre au continent, et que des causes accidentelles, mais locales, ont servi à son développement; d'autres veulent, au contraire, que ce soit le funeste présent fait par les Antilles à cette ville, de leur *maladie de Siam*, au moyen d'une communication rendue extrêmement fréquente depuis que les bâtimens américains et le continent des Etats-Unis sont

devenus le refuge d'une immense quantité de colons de tout âge, de tout sexe et de toute couleur, fuyant et le fer et la flamme.

On a dit, d'un côté, que la maladie avoit épargné les colons qui se trouvoient à Philadelphie ou dans d'autres lieux du continent, ce qui la distinguoit de la *maladie de Siam*, ou *fièvre jaune des Indes occidentales ;* et, de l'autre côté, qu'à la vérité il avoit péri peu de colons ; mais que, même dans leurs îles, ils étoient moins sujets à ce fléau que les européens et les autres étrangers.

Quoi qu'il en soit de toutes ces opinions, dont l'examen exigeroit beaucoup de connoissances qui me sont étrangères, et la classification de beaucoup de faits et d'observations que j'ai cependant recueillis, il est résulté de cette calamité deux choses extrêmement réelles et d'un effet général. La première est une terreur panique qui se manifeste assez fréquemment par les bruits qu'on répand faussement de l'apparition nouvelle de la fièvre jaune en divers lieux du continent ; la seconde est la persuasion que la maladie a été réellement apportée du dehors, persuasion qui a déterminé chacun des dix-sept Etats-Unis à prendre, dans la saison chaude, des moyens propres à empêcher qu'aucun bâtiment américain ou

autre, venant d'une colonie, arrive dans le port sans faire une station qui ne peut être moindre de cinq jours. Elle a lieu dans un endroit désigné, où des officiers de santé font la visite, et ne donnent une permission de se rendre à la ville qu'autant qu'ils jugent l'introduction du bâtiment sans danger.

Il y auroit sans doute plus d'une réflexion judicieuse à faire sur l'exécution de l'ordonnance que le gouverneur de chaque Etat promulgue au sujet de cette formalité qu'on appelle *quarantaine ;* mais je n'en ferai que de très-rapides, qui se borneront à des faits récens et circonscrits au port de la ville d'où je vous écris et où l'ordonnance devient chaque année plus hâtive.

Le 26 février 1795, on a refusé l'admission d'un brik venant du Port-au-Prince, parce que celui qui le commandoit y étoit mort depuis plus de quinze jours, et d'une maladie de poitrine, à ce qu'on assure. Cependant ce brik avoit demeuré plusieurs jours au bas de la rivière, durant de violens coups de vent de nord-ouest, le plus salubre du continent, et le thermomètre de Réaumur étoit alors à environ dix degrés au-dessous de la congélation.

Pendant les cinq jours de la détention,

lorsque le bâtiment n'a aucun malade, on est assez étonné qu'il n'y ait pas de moyens d'y faire parvenir des vivres frais, que de nombreux passagers y desirent vainement, et dont la jouissance deviendroit peut-être elle-même un moyen d'empêcher des maladies d'éclorre. Il n'y a pas non plus de lazareth, c'est le bâtiment qui en sert ; ensuite, sans un examen approfondi de la nature des maladies qui peuvent régner à bord, on décide en général que la mort d'une personne doit amener une véritable quarantaine, comme si mille causes très-connues pour n'être pas contagieuses, ne pouvoient pas produire un pareil événement. On a vu, par exemple, dans un bâtiment venant de Jérémie, isle Saint-Domingue, un enfant d'environ quinze mois, attaqué de convulsions causées par la dentition, sans qu'on trouvât juste de le retirer du lieu où il étoit privé de ressources ; et peut-être sa perte auroit-elle été la raison d'une quarantaine.

Je sais que des hommes sages ont hazardé de faire valoir ces observations auprès de personnes instruites et propres à leur donner du poids ; mais on leur a parlé de la difficulté de faire toutes les distinctions que la chose pourroit comporter. Quant à moi qui suis convaincu que la prévoyance pour soi ne doit

jamais exclure ce que l'humanité prescrit pour autrui, je desirerois que la plus exacte équité présidât à l'observation de cette loi, et que tout ce qui ne porte pas l'empreinte d'une surveillance nécessaire en fût banni, comme n'étant propre qu'à faire soupçonner un peuple d'insensibilité ou d'égoïsme outré.

Maintenant, mon ami, si vous avez présent à l'esprit tous les détails de ma dernière lettre sur Philadelphie, il doit à coup sûr, vous paroître inexplicable que dans une ville où l'on s'est armé d'une semblable rigidité contre un ennemi, prétendu extérieur, dont on redoute la cruauté, on soit aussi insouciant sur une cause meurtrière auprès de laquelle chaque citoyen vit sans alarmes; je veux parler des cimetières qui existent au sein même de la ville de Philadelphie.

Pour prendre une idée plus exacte de cet inconvénient, jetez les yeux sur le plan de cette cité, gravé en 1794, et que je vous ai envoyé.

Vous trouverez, dans la ville de Philadelphie, *vingt-deux cimetières* (1).

Si vous avez la curiosité de prendre un

(1) Quatre pour les épiscopaux, quatre pour les luthériens, trois pour les presbytériens, trois pour les quakers, deux pour les catholiques romains, un pour

compas, et de chercher à en évaluer la surface, toujours d'après le plan, vous verrez qu'en y comprenant le tour de plusieurs églises où l'on enterre aussi, ils forment une superficie totale d'environ 27,000 toises carrées, ou plus de 100,000 mètres carrés.

Or, en considérant l'étendue de la ville de Philadelphie, prise dans ses dimensions actuelles, on ne va pas trop loin en disant que cette étendue ne forme guères plus de deux millions cinq cent mille mètres carrés; c'est donc environ un vingt-cinquième de la surface de cette cité qu'occupent les cimetières: proportion qui, j'ose le dire, est sans exemple en Europe, puisque le fameux cimetière des Innocens, à Paris, n'avoit que 17,000 toises carrées (65,000 mètres carrés) de surface, c'est-à-dire les deux tiers tout au plus de ce que contiennent ceux de Philadelphie.

Mais pour quelle population a-t-on mis à part une aussi grande quantité de terrain? Suivant les cadastres les plus approximés, Philadelphie ne renferme guères plus de cinquante mille habitans de toute nuance, de tout âge et de tout sèxe; ce qui, en comptant

---

les calvinistes, un pour les anabaptistes, un pour les moraves, un pour les juifs, un pour les africains, et un commun à tous ceux dont on ignore la secte.

une mort pour quarante-quatre individus (taux pris d'un mémoire publié par William Barton, le 18 mars 1791, et inséré dans les Transactions de la Société Philosophique de Philadelphie, tome 3, page 25) ne donne qu'environ 1,200 morts par année. Or, en supposant que tous ces morts soient tels que leur inhumation puisse exiger un espace de six pieds de long sur trois de large, on a dix-huit pieds carrés (ou moins de deux mètres carrés), par personne. On trouve, pour les douze cents morts, un total de 600 toises (environ 2,200 mètres carrés), employés, chaque année ; de manière qu'il faut une révolution de quarante-six ans, pour qu'on ait besoin de recourir une seconde fois à la place où l'on a déjà fait une inhumation.

Je sens bien que l'on peut dire que la multiplicité des communions religieuses, et l'inégale répartition des citoyens qui composent chacune de ces communions, ne permettent pas d'asseoir rigoureusement le calcul de cette période de quarante-six ans ; mais il est toujours bien certain que ce résultat est le rapport moyen entre la population et la vaste étendue des cimetières ; rapport qui nous paroîtra encore plus extraordinaire, si nous nous rappelons que le cimetière des Innocens

recevoit plus de trois mille victimes annuellement, et qu'il servoit aux besoins d'un sixième des habitans de Paris ; c'est-à-dire, d'environ cent mille personnes.

Mais, en supposant qu'il fallût une étendue aussi considérable même que celle qui est actuellement employée, on se demande pourquoi les cimetières sont aussi multipliés, et, plus encore, pourquoi on s'est complu à les placer ou à les garder dans l'intérieur de la ville ?

C'est désormais une vérité reconnue en Europe, que les cimetières sont des causes d'infection dans tous les lieux habités, et surtout au sein des villes. En vain le préjugé s'est long-tems opposé à ce que cette vérité se propageât, la voix de la raison, qui finit toujours par faire taire le préjugé, a vaincu sa résistance, et la religion, elle-même, a tonné, par la bouche de ses plus sages ministres, contre une vaine superstition. C'est la religion qui a dit qu'il n'y avoit rien de pieux à demeurer exposé aux effets des émanations produites par la putréfaction des cadavres, putréfaction qui répand dans l'air les principes des maladies les plus graves ; c'est elle qui a défendu de persister à croire qu'on honoroit les restes de sa famille, en voulant

que le dernier travail de la nature sur leur enveloppe terrestre nous devint funeste ; c'est la plus simple réflexion qui s'oppose à ce que nous pensions que la mémoire d'un père ou d'une mère tendre, seroit souillée si leurs cendres étoient placées de manière à ce qu'elles ne fussent pas une cause de mort pour ceux à qui ils ont donné la vie. Oui, sans doute, il est un respect des morts qui a quelque chose de vraiment religieux, de conforme au vœu de la nature, et de nécessaire au maintien des convenances sociales ; oui, l'homme sensible et bon, l'homme éclairé par une philosophie douce et vraie, est pénétré de vénération pour ces asyles où le néant de l'homme parle éloquemment à l'orgueil des autres hommes, pour ce séjour où notre cendre doit aller se réunir un jour à la cendre d'un père, d'une épouse, d'un ami, peut-être à celle de notre plus implacable ennemi, ou se mêler à celle de milliers d'êtres avec lesquels nous n'avons souvent rien eu de commun que le titre d'homme ; mais encore un coup, tous ces sentimens sont acquittés, tous ces devoirs sont remplis, lors même qu'on a su les séparer de tout danger pour les vivans.

Et, je le demande, quel seroit celui de nous

qui condescendroit à la douleur d'un autre jusqu'à souffrir qu'il conservât sans sépulture les restes d'un objet dont il ne voudroit pas souffrir qu'on le séparât? La religion, la raison, la police sociale ne combineroient-elles pas tous leurs efforts pour le détourner de ce dessein, dont l'accomplissement mettroit sa propre vie en danger, et celle de tous les êtres voisins de cette cause d'infection. Hé quoi! ce qui seroit alors considéré comme le trait d'une tendresse égarée, on lui doit plus de ménagemens, parce que c'est l'égarement d'un plus grand nombre?

Ne vous semble-t-il pas évident comme à moi, mon ami, que de ce fait seul qu'on regarde la sépulture comme indispensable, on se soumet à cette loi du créateur, que tout ce qui a eu un commencement doit avoir une fin? On est donc convaincu que c'est obéir à cette loi que d'abandonner les corps à cette destruction qui est le sort commun de tous les êtres.

Comment lorsque ce vœu de la nature est aussi généralement avoué, comment lorsque chacun porte dans son esprit la persuasion que les morts ne sont placés dans la terre que pour y être désorganisés et détruits, ne sent-on pas également que par rapport à ces

morts, la situation du lieu où cette opération doit s'accomplir, est parfaitement indifférente?

Mais s'il peut résulter le plus léger inconvénient pour les êtres vivans, que ce lieu soit au milieu d'eux ; si son voisinage doit altérer leur santé, attaquer les principes de leur existence, préparer ou lentement ou rapidement leur destruction, qui osera dire qu'il faut persister à demeurer exposé à tant d'effets nuisibles, par cela seul que l'irréflexion ou l'ignorance a présidé à un premier choix, ou parce que l'habitude a fait prendre une certaine route? Personne sans doute ne voudra faire cette injure à sa raison, et ne consentira à sacrifier ainsi le soin de sa propre conservation qui est un des préceptes les plus profondément inculqués dans notre cœur par celui qui nous a créés.

Vous savez, mon ami, qu'on retrouve dans la plus haute antiquité la preuve que les cimetières étoient placés hors des villes, et que les Grecs et les Romains, ces deux grands peuples auxquels tous les autres vont sans cesse rapporter toutes les idées de l'utile et du beau, avoient des lois expresses pour qu'ils fussent toujours situés de cette manière ; et certes on ne voudra pas supposer que les Romains surtout ne fussent pas fidèles au culte des morts,

eux à qui l'usage subséquent de les brûler donnoit la facilité de conserver au sein de chaque famille la cendre désormais inoffensive de chacun de ses membres.

Dans la primitive église, et durant plus de trois siècles, les chrétiens se conformèrent exactement à l'usage de ne point avoir de sépulture dans les villes; et quoiqu'au 4me siècle on eût déjà montré l'esprit d'innovation à cet égard, on voit cependant qu'au 8me l'empereur Léon rencontra des obstacles dans la permission qu'il donna d'enterrer dans les villes, et ce qui étoit bien plus funeste encore, d'enterrer dans les églises.

Il faut avouer que, depuis cette époque, l'abus de faire servir indifféremment tous les lieux aux sépultures, sans égard au voisinage où ils étoient des points habités, étoit devenu presque universel; mais jamais aussi le cri des hommes instruits, de ceux qui étoient par la nature de leurs connoissances et de leurs observations à même de connoître la funeste influence des cimetières, n'a cessé de s'élever contre cet usage, que des préjugés barbares soutenoient toujours. Il faudroit de nombreux volumes pour citer tous les faits qui ont démontré jusqu'à l'évidence, que les cimetières placés au centre d'une population quelconque, sont un malheur pour elle.

Cependant quelquefois des siècles entiers se sont écoulés avant que la persuasion soit née dans les esprits ; et peut-être encore que sans des événemens effrayans en soi et prouvant cette vérité d'une manière hideuse , les pays où elle est désormais reconnue seroient encore sous l'empire d'une résistance superstitieuse.

Ne citons que Paris. Dès l'année 1554 , Fernel et Houllier , tous deux médecins célèbres de cette capitale , s'étoient élevés contre les dangers du cimetière des Innocens , et il est nécessaire de remarquer qu'ils avoient été chargés de faire des recherches à cet égard ; ce qui supposoit déjà de longues réclamations antérieures. Leurs observations furent ensevelies dans l'oubli pendant cent soixante-treize ans , et celles faites en 1737 , par trois autres médecins , comme commissaires de l'Académie des Sciences , furent aussi sans fruit , quoique les plaintes des habitans voisins eussent éclaté depuis 1724. Enfin , un accident arrivé en 1780 , dans la rue de la Lingerie , (qui bornoit le cimetière) , et qui menaça Paris des plus funestes effets , fut seul capable d'amener la défense de faire désormais aucun usage de ce cimetière , où l'on a calculé qu'il avoit été mis plus de per-

sonnes que Paris entier n'en contenoit, au moment où l'on défendit de s'en servir. Ainsi ce n'a été qu'après une lutte de plusieurs siècles, entre la raison et l'habitude, que ce gouffre dévorateur, ce foyer d'infection a cessé de défigurer une ville immense et de multiplier les principes de mort parmi ceux qui habitoient près de lui.

Dans les sociétés de Philadelphie, où j'ai eu occasion de parler du nombre et de la situation des cimetières de cette ville, j'ai entendu citer, en leur faveur, leur étendue même, la profondeur des fosses, le peu d'élévation des maisons, en général, et la largeur des rues.

Il est impossible de nier que ces quatre circonstances sont autant de motifs pour croire que les cimetières de Philadelphie sont moins dangereux qu'ils ne le seroient sans elles; mais aucune des quatre ne peut s'opposer efficacement à des effets résultans de la destination même d'un cimetière.

L'inhumation des corps a pour objet unique de ralentir le dégagement des miasmes putrides dans l'atmosphère; de faire que les émanations cadavéreuses ne puissent pas parvenir à la surface avec un volume capable d'altérer l'air respirable destiné aux habitans d'un lieu

quelconque ; d'empêcher que l'infection qui résulte de la décomposition des corps n'acquière une intensité pernicieuse : voilà le but général d'un cimetière. S'opposer à ce que cette infection devienne nuisible aux vivans d'un certain lieu, voilà le but particulier avec lequel il est indispensable que le premier soit combiné.

On sent facilement que, pour le but général, des emplacemens vastes, des fouilles à plusieurs pieds de profondeur, des maisons n'ayant que deux étages, et des rues qui ont jusqu'à soixante pieds, (plus de dix-neuf mètres (1) de large), sont de grands avantages.

Mais, pour le but particulier, en quoi peuvent-ils entrer en comparaison avec l'éloignement où devroient être tous les cimetières des lieux habités ? Comment, lorsqu'une seule précaution peut garantir de tous les inconvéniens, ne cherche-t-on à se rassurer que par des demi-mesures ?

D'ailleurs, on cite l'étendue des cimetières ; mais est-il donc vrai que cette étendue soit elle-même employée à affoiblir les dangers? J'ose dire que non, et c'est ce que quiconque aura

---

(1) Celle du grand marché en a même 116 (plus de 37 mètres).

seulement traversé Philadelphie, attestera comme moi.

Par un usage qu'il faut faire remonter au-delà de l'indépendance des Etats-Unis, on place, presque sur chaque fosse, une pierre simple, et quelquefois un marbre d'environ trois pieds de haut (à-peu-près un mètre) sur deux pieds de large, (environ six décimètres) et de deux pouces (environ cinq centimètres) d'épaisseur. Cette pierre, qui ressemble absolument, par sa forme, à celles qu'on voyoit le long des murs de plusieurs de nos églises en France, est ici posée verticalement à la tête de la fosse. Des inscriptions qui, pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes, se bornent à dire que là est gissant *un tel*, qui naquit *tel jour* et mourut *tel autre*, se lisent sur ces pierres, assez multipliées pour offrir encore l'idée d'un sentiment orgueilleux jusque dans le sombre empire de la plus absolue de toutes les égalités.

Voilà donc une soustraction faite à l'étendue, et il faut ajouter celle que produit un autre usage ; c'est celui où est chaque famille, à-peu-près, de s'approprier, dans le cimetière de la communion dont elle dépend, un espace où sont exclusivement réunis tous les membres de cette famille. L'étendue n'est donc plus un

avantage réel ; car il peut arriver, et il arrive sûrement quelquefois, qu'à des époques très-rapprochées, l'on rouvre la même fosse d'où un corps, à peine désorganisé, propage l'infection, tandis qu'un grand espace du même cimetière auroit pu être remué sans le même danger.

Si l'on ajoute à ces remarques celle qui a déjà été offerte plus haut, de l'inégale répartition des habitans, relativement aux diverses communions, on sentira que c'est une vaine excuse de dire que les cimetières de Philadelphie sont trop vastes pour être nuisibles.

J'ai parlé des pierres à inscriptions ; mais il n'est pas possible de passer sous silence quelques pierres sépulcrales posées sur une assise en briques, et qui couvrent, dans les cimetières, des fosses entières, de manière qu'elles interdisent toute inhumation subséquente dans les mêmes points ; et comme un pareil massif ne peut être qu'une concession faite, pour de l'argent, à la vanité, et qu'on ne sauroit calculer exactement jusqu'à quel terme cette vanité pécuniaire s'accroîtra dans une ville commerçante, on peut, sans trop risquer, dire que chaque jour tend à ravir quelque chose aux dimensions des cimetières.

Epuisons, pendant que nous y sommes, le chapitre de l'orgueil.

Dans tous les Etats-Unis, et par conséquent à Philadelphie, on est dans l'usage de faire des cercueils de bois d'acajou ou de divers bois peints et vernissés, pour imiter l'acajou. Ces cercueils sont soigneusement fermés et ornés de plaques de cuivre doré, ou argenté, ou même de plaques d'argent, s'ils sont destinés à des personnes qu'on a l'habitude d'appeler *considérables*.

Or, ces cercueils, faits d'un bois aussi durable, ou peints et vernissés, mais sur-tout recouverts et soigneusement clos, doivent s'opposer à la décomposition des corps, et les préserver entiers ou fort peu altérés pendant un laps de tems considérable. Cet effet doit même être accru par une circonstance locale; c'est que le sol de Philadelphie est argileux, qualité qui enchaîne la putréfaction qu'il est utile de rendre prompte pour les corps profondément enfouis. Les émanations cadavéreuses doivent donc y demeurer long-tems captives ; car je me rappelle que dans la célèbre exhumation du cimetière de l'église Saint-Eloy, de Dunkerque, qui eut lieu en 1783, on trouva des corps entiers qui étoient enterrés depuis plus de douze années, et on y observa également que des ornemens mis sur des cercueils, et particulièrement ceux de

métal, n'avoient éprouvé aucune altération. L'on en reconnut même qui étoient dans leur état naturel, quoiqu'ils eussent été enfouis depuis cent cinquante-sept ans.

Tout le monde sait que Philadelphie, situé par les 39 degrés 56 minutes de latitude nord, éprouve, pendant quatre ou cinq mois de l'année, des chaleurs extrêmement vives, puisque le thermomètre de Réaumur s'élève alors à 28 degrés. Or, durant cet intervalle, l'air est souvent stagnant, et alors les vapeurs des cimetières acquièrent de la densité. Si le tems est pluvieux, si des orages se manifestent, l'humidité de l'air réunie à sa chaleur, condense les vapeurs ; elles se trouvent ainsi stationnaires et répandues dans les couches inférieures de l'atmosphère, et elles reposent par conséquent sur la ville ; celles des différens cimetières s'unissent, et elles sont alors capables d'affecter, d'une manière plus ou moins nuisible, ceux qui respirent cet air malfaisant.

Et pourquoi être aussi indifférent pour cette cause d'infection, lorsqu'on est si vigilant à l'égard de la fièvre jaune, qui, si elle s'introduisoit, malgré toutes les précautions, rencontreroit dans les émanations des cimetières, un appui et une énergie dont il est bien important de la priver?

Je ne puis m'empêcher de me ressouvenir ici de l'intérêt que m'inspira le rapport fait par M. Thouret, à la Société de Médecine de Paris, le 3 mars 1789, sur les exhumations du cimetière et de l'église des Innocens. Je fus sur-tout frappé de cette assertion que les corps ne se réduisent point en terre, puisque des cercueils, parfaitement conservés, n'en avoient offert aucun vestige, et qu'ils n'étoient pas la pâture des vers, puisque ces derniers ne se développent, dans les cadavres, que lorsqu'ils sont exposés à l'action de l'air. *Les corps s'exhalent*, disoit M. Thouret, *ils s'évaporent en gaz ou principes fugaces et volatils qui, rendus au réservoir commun et mêlés de nouveau au sein des élémens, subissent une continuelle successsion de formes et de métamorphoses différentes.*

Si ces conséquences sont aussi incontestables qu'elles me le paroissent, et que le sont les expériences et les phénomènes dont M. Thouret les avoit déduites, et qui expliquoient parfaitement, selon lui, pourquoi le sol des cimetières ne s'élève point, et pourquoi la surface entière du globe n'est pas couverte d'un amas de débris d'animaux ; si, dis-je, ces conséquences sont justes, quelle influence les émanations des cimetières ne doivent-elles

pas avoir sur l'air environnant ; et, à son tour, quelle influence cet air ne doit-il pas avoir sur ceux qui sont exposés à son action immédiate, et même sur tous ceux qui le respirent.

Et qu'on ne se rassure point, parce que cette cause n'agit pas toujours d'une manière vive et très-apparente ; qu'on recherche plutôt les ouvrages publiés sur les maux produits par les émanations cadavéreuses, et sur-tout ceux qui ont pour titre : *Recueil sur le lieu et les dangers des sépultures ;* et *Rapport de la Société de Médecine sur plusieurs questions proposées à cette compagnie par l'ambassadeur de Malte.*

Vous vous rappelez sûrement encore, mon ami, quelle étoit notre douloureuse surprise en parcourant le détail des maux causés par le voisinage des cimetières ; ces maux d'yeux et de gorge, ces lenteurs d'estomac, ces affections langoureuses, ces dispositions putrides, ces pâles couleurs et cette foule d'autres maladies qui sont en quelque sorte le partage de ceux qui respirent un air continuellement imprégné de principes délétères ; sans parler de maladies plus promptes et plus funestes encore qui appartiennent à la même cause.

Et pour en revenir à Philadelphie, quel est celui de ses habitans qui n'a pas éprouvé que,

dans les jours d'une chaleur excessive, les rues adjacentes aux cimetières sont vraiment infectes ? ce qu'appuieroit, au besoin, le témoignage des habitans de New-Yorck pour leur ville.

Mais l'air est-il donc le seul principe que des cimetières puissent altérer ? Est-il le seul qui puisse servir de véhicule à des principes morbifiques? Je dis hardiment que non, parce qu'à-coup-sûr l'eau, quoiqu'à un moindre degré que l'air, est très-susceptible d'altération par le même moyen.

Revenez, mon ami, aux détails que je vous ai donnés dans la description de Philadelphie, et vous y remarquerez que, dans toutes les rues, le long du bord extérieur des trottoirs, il se trouve une pompe à main, dont la destination est de fournir à tous les besoins domestiques ou publics de la ville, l'eau qu'elle n'a que de cette seule manière. (1) Vous y trouverez aussi que ce fluide précieux n'est rien moins que pur dans cette grande ville, et que c'est un malheur commun à beaucoup

---

(1) Depuis la date de cette lettre, on a conduit de l'eau de la rivière du Schuylkill sur le point le plus élevé de la ville de Philadelphie, d'où elle est conduite par des canaux dans les rues qu'elle nettoie et qu'elle arrose ; mais les cimetières sont restés.

de lieux du continent. La majeure partie de l'eau qu'on boit à Philadelphie est plate, douceâtre, avec un arrière-goût terreux et légérement saumâtre. Pour peu qu'elle soit conservée dans des vases, son mauvais goût y augmente promptement, il se forme à sa surface une pellicule dont l'apparence est métallique, et qui se colore des nuances de l'Iris. Sans une excessive propreté, elle rouille les vases de fer-blanc ou d'une composition ferrugineuse quelconque, avec une surprenante rapidité : elle y louchit et y acquiert une odeur qui annonce surabondance de principes terreux.

On cite, on renomme quelques pompes dont l'eau n'offre pas les mêmes effets sur la vue, l'odorat et le goût ; mais celles-là mêmes ne sont pas constamment exemptes de l'inconvénient de blesser ces trois sens à-la-fois ou séparément. Tout-à-coup, et sur-tout si l'on a fait quelque réparation à l'une de ces pompes privilégiées, et plus encore si ces réparations ont exigé des fouilles, l'eau devient extrêmement désagréable, et demeure plus ou moins long-tems dans cet état.

Je puis même citer une observation relative à l'une de ces pompes située dans South-Front Street, près de Walnut-Street. Elle étoit, dans

mon voisinage et si renommée, que j'en buvois habituellement. J'avoue que, comparativement aux autres, elle me parut mériter la célébrité dont elle jouissoit, et qui lui attiroit des amateurs de quartiers assez éloignés ; mais vers le mois d'avril 1795, la pompe eut besoin d'être réparée : et lorsque l'usage en fut rendu au public, l'eau n'eut plus les qualités qui caractérisent sa pureté. On a vu alors les mauvais effets dont je viens de parler, comme la rouille, la teinte louche, etc. Je puis même assurer qu'en la buvant après des journées très-chaudes où des orages avoient répandu la pluie en grande masse sur la ville, on y trouvoit la saveur de la paille et l'odeur du fumier, sur-tout après qu'elle avoit séjourné quelques heures dans des vases quelconques.

Et qui pourroit garantir que les infiltrations des cimetières, que l'écoulement des eaux qui charient des molécules chargées de miasmes putrides, ne sont pour rien dans tous ces phénomènes ? Hé quoi ! ce cimetière de Norththird Street, entre la rue du Marché et Mulberry Street, qui est élevé de six pieds (19 décimètres) au-dessus du sol des rues adjacentes, n'agiroit d'aucune manière sur l'eau des pompes qui ne sont pas à plus de huit pieds (environ 26 décimètres) des murs

qui forment son enceinte ? Il n'est pas probable qu'on puisse se flatter de le faire penser, sur-tout lorsqu'on sait que ce fut un fait de cette nature qui amena l'interdiction du cimetière des Innocens, à Paris. Suivant le mémoire que M. Cadet de Vaux lut à l'Académie des Sciences, en 1781, sur ce sujet, le méphytisme qui s'étoit dégagé d'une des fosses voisines du cimetière, avoit infecté toutes les caves. On alla jusqu'à dire que la terrible activité des poisons dont les flêches des sauvages sont imprégnées, n'avoit rien de plus subtil que cette émanation, et que les plus redoutables accidens pouvoient être produits par le seul attouchement des murs des caves où cette humidité meurtrière avoit pénétré ! Paris entier jeta un cri d'effroi en entendant celui des habitans de la rue de la Lingerie !

N'est-on pas autorisé, d'après cela, à soutenir que les différentes sources qui abreuvent les pompes et qui parcourent, dans tous les sens, le sol inférieur de Philadelphie, doivent nécessairement rencontrer, dans leur direction, des cimetières qui sont placés par-tout ; et peut-être est-il de ces sources qui, prenant leur origine sous le terrein destiné à ces cimetières, reçoivent, dès leur principe, par l'infiltration des eaux qui tombent à la surface

de ces cimetières, les parties les plus mobiles de la décomposition des cadavres; en sorte qu'infectées à leur naissance, elles charient dans toute la durée de leur cours, des molécules animales dans l'état de putréfraction, et que ne subissant que des modifications nécessairement incomplettes dans quelques parties du sol, elles finissent par apporter à la pompe toutes les qualités susceptibles de nuire aux imprévoyans habitans de cette cité, que tant de raisons appellent à être l'exemple de celles du continent de l'Amérique.

Voilà donc deux choses absolument nécessaires à l'existence de l'homme, attaquées par une institution vicieuse!

J'oubliois de vous dire qu'on m'a aussi vanté la vigueur des fossoyeurs, sans convenir qu'on choisit toujours des hommes très-forts pour ce triste métier, et sur-tout sans avouer qu'ils n'y vieillissent pas. Ainsi, je trouve par-tout des raisons de blâmer l'usage d'avoir des cimetières au sein des villes, sans que rien puisse l'excuser.

J'avoue cependant, car j'écris pour la vérité, qu'il m'a paru résulter un avantage moral de la nécessité où se trouve chaque individu de passer auprès de ces lieux dont une sorte de terreur écarte trop en France, par-

ticulièrement les enfans et les femmes par lesquelles presque toutes les terreurs sont transmises aux premiers. Ici la vue d'un cimetière ne produit aucun effet ; les heures du jour et celles de la nuit rendent leur abord et leur voisinage si familiers pour tous, qu'on a la vue accoutumée à ce tableau dès la plus tendre enfance, ce qui le rend nul dans les autres époques de la vie. L'on n'a donc pas ce puéril effroi qui, dominant le premier âge, étend son influence, et plus qu'on ne croit peut-être, jusqu'aux termes de l'existence la plus avancée. Ici, ces impressions sont encore détruites par l'habitude assez commune de voir paître des animaux dans les cimetières ; et rien n'est plus ordinaire que d'appercevoir des enfans qui, dans leurs jeux innocens, foulent aux pieds les cendres de leurs parens, et peut-être de la mère à qui leur naissance a causé la mort !

Mais, mon ami, l'avouerai-je ? je me suis aussi laissé aller quelquefois jusqu'à croire que de cette habitude qui bannit toutes les frayeurs qu'on connoît en France, pouvoit naître une sorte d'insensibilité pour la perte des objets de notre affection. Je suis d'autant moins le maître de taire mes soupçons à cet égard, que je ne puis m'accoutumer à un usage

généralement établi ici, et que nous avons déjà supprimé en France, principalement pour les personnes du sexe ; c'est de faire aller des enfans aux funérailles de leur père et de leur mère, et d'envoyer des pères et des mères à l'inhumation de leurs enfans. Grand Dieu ! je suis père, et si jamais.... ah ! mon ami, ma main s'arrête, j'ai besoin de chasser cette pensée pour avoir la force de continuer !.....

Non, je ne voudrois pas que l'aspect d'un cimetière glaçât les sens, et qu'il réveillât des idées que leur propre turpitude devroit guérir ; j'aime ce sentiment philosophique qui permet à l'œil de considérer avec une sorte de calme le lieu vers lequel nous tendons sans cesse ; mais je ne voudrois pas non plus que ce fût sans émotion. Ah ! le souvenir de ceux qu'on a perdus, quand les premières douleurs qui déchirent sont passées, a un charme si doux ; la manière dont ce souvenir ramène lui-même notre pensée vers ceux dont l'existence nous console, a quelque chose de si tendre, que je ne veux pas qu'on le détruise, ni même qu'on l'émousse. Ce souvenir ne sera pas durable s'il est trop reproduit ; et des cimetières toujours apperçus le ramène trop pour qu'il ne perde pas de son effet. L'éducation peut et doit

s'occuper de l'anéantissement de la peur des morts ; mais cette guérison d'une maladie de l'esprit ne doit rien coûter au cœur.

Peut-être aussi la vue continuelle des cimetières est-elle une des causes principales du peu de desir qu'on montre, en général, à Philadelphie, pour leur déplacement, et de cette espèce d'insouciance que trop de personnes prennent pour un sentiment religieux. Mais, encore un coup, ceux qui sont si vivement émus par la crainte de la fièvre jaune, ne peuvent persévérer dans une pareille inconséquence. L'Amérique, qui n'a point encore d'expérience, parce qu'elle est trop moderne comme nation, doit du moins avoir la sagesse de mettre à profit l'expérience de l'ancien continent. Or, chez presque toutes les nations de l'Europe, l'abus des cimetières dans les villes est reconnu, et les principes sur cette matière, sont d'une telle évidence, que désormais personne n'oseroit les contester. C'est cette évidence qui a produit, de nos jours, une ordonnance de l'empereur d'Allemagne, pour faire transférer les cimetières hors des villes, et la déclaration faite, le 10 mars 1776, par le roi Louis XVI, qui, sur l'avis d'une assemblée du clergé de France, et d'après les réclamations des magistrats, a ordonné aussi cette translation.

J'ai d'autant plus de plaisir à citer ces exemples, que j'ai entendu assurer que le corps municipal de Philadelphie formoit, depuis long-tems, le vœu de voir cette cité délivrée de ces foyers d'infection. On m'a dit, de plus, qu'il étoit dans l'impuissance d'y remédier, parce que ce changement ne pouvoit s'effectuer qu'en vertu d'un acte de la législature de Pensylvanie.

Et par quel acte les hommes qui composent les différentes branches de cette législature peuvent-ils mieux répondre à la confiance dont ils sont honorés, qu'en prenant des mesures efficaces pour préserver leurs concitoyens des maux dont cette cause, toujours active, les menace? Il me semble que si j'avois l'honneur de faire partie de la magistrature pensylvanienne, l'aspect de chaque cimetière de la ville seroit pour moi un reproche d'insensibilité, ou du moins d'indifférence; cet aspect me rappelant sur-tout la maladie qui, en 1793 et en 1797, a immolé neuf ou dix mille victimes dans cette cité, et qui la désole encore en ce moment, je ne pourrois me défendre de l'idée que ce fléau peut être sinon produit, du moins favorisé par des exhalaisons malfaisantes.

Oui, il est tems de prendre l'utile résolution

de n'avoir point de cimetières dans la ville : mais où les mettra-t-on, et à quel nombre les réduira-t-on ? Je soutiens qu'il n'en faut avoir qu'un seul, dans l'intérieur duquel on pratiquera des divisions combinées avec le nombre des personnes de chaque communion. Il faut que ce cimetière unique soit placé dans le nord-ouest de la ville de Philadelphie, par cette raison décisive que le vent du nord-ouest y est le plus sain de tous, que son énergie et son élasticité sont les meilleurs moyens de garantir la ville de la stagnation des vapeurs quelconques qui s'élèvent toujours d'un cimetière, et, qu'en hiver, l'action vive de ce vent sera elle-même une grande cause de désinfection.

Quant à l'étendue de ce cimetière, il suffit de savoir qu'en général on peut, tous les quatre ans, inhumer à la même place dans un cimetière aéré, pour se convaincre qu'un espace tel que celui du cimetière actuel des *calvinistes allemands*, au coin de Sassafras-Street et de la sixième rue nord, seroit plus que suffisant, puisqu'il a 3,500 toises carrées (13,300 mètres carrés) de surface, et qu'à Philadelphie, il ne faut guères que le sixième de cette étendue par année. Mais pour plus grande précaution, pour faire même entrer en compte

la progression naturelle de la population, il faut un cimetière de la dimension de Potter's-Field, ou *Cimetière commun*, qui existe actuellement au coin de la sixième rue et de Walnut-Street, et dont les émanations (pour le dire en passant) sont portées sur les prisons et sur le jardin du Congrès (1), par les vents du Sud-Ouest, qui règnent dans la saison chaude. Avec 7,200 toises carrées (plus de 27 mille mètres carrés) de surface qu'il a, on pourroit y inhumer sans avoir besoin de retoucher, pendant dix ans, au point où l'on auroit déjà inhumé.

Je sens bien qu'on pourroit dire que l'étendue de la ville rendra bien gênant le transport des morts à l'extrémité du point où sera placé le nouveau cimetière; mais on ne feroit que ce qui se pratique dans de grandes villes en France, et principalement à Paris.

Qu'on ne croie cependant pas que ce seroit au changement pur et simple du lieu de la sépulture que devroit se borner toute la sollicitude de la législature; il faudroit de plus qu'elle prescrivît, comme des devoirs essentiels à la *corporation* de Philadelphie, plusieurs soins secondaires, dont chacun a son influence propre.

(1) Petite et unique promenade publique.

Le premier de tous seroit de faire, s'il étoit possible, pour le nouveau cimetière, le choix d'un terrain dont le sol fût de nature à favoriser la décomposition des corps, et à s'opposer au passage trop prompt des molécules animales. Ce préalable rempli, il faudroit ensuite que la corporation eût des préposés qui veillassent, premièrement, à ce que les fosses fussent creusées jusqu'à six pieds (environ dix-neuf décimètres) de profondeur, parce que les couches de terre qui recouvrent les corps devant faire l'effet d'un filtre, il importe que ce filtre offre un obstacle suffisant aux émanations putrides qui tendent à en sortir, et les réduise à un état de ténuité analogue à l'air dans lequel elles doivent être absorbées ; et, secondement, à ce qu'un intervalle de plusieurs pieds fût laissé entre chaque fosse, afin que les émanations de plusieurs corps ne pussent pas se réunir et former un foyer putride, dont les effets seroient alors très-énergiques.

Mais ce qu'il faut surveiller avec un zèle que rien ne puisse rallentir, c'est que les fossoyeurs placent au fond de chaque fosse une quantité déterminée de chaux vive, *qui a le double effet et d'accélérer la destruction des cadavres et de l'opérer en déterminant une espèce de putréfaction sourde et insensible*

sans émanation. Tout le monde sait que la chaux a une extrême avidité de se ressaisir de l'eau et de l'air dont elle a été dépouillée par la calcination, et que, s'emparant ainsi des deux agens du mouvement intérieur dans la masse cadavéreuse, elle laisse, en quelque sorte, la terre animale à sec. Il est extrêmement nécessaire pour une ville comme celle de Philadelphie, où tant de larmes ont coulé à cause de trois épidémies dans l'espace de cinq ans, que la chaux soit constamment employée à empêcher que le sol des cimetières ne s'imprègne de miasmes méphytiques, puisque, parvenu à saturation, il les laisseroit dégager dans l'air extérieur destiné à conserver la vie des hommes, et non pas à être un conducteur pour la mort.

Je voudrois encore (et pourquoi les Américains ne feroient-ils pas ce sacrifice à la raison?) qu'il fût prescrit de ne se servir, pour les cercueils, que de bois légers, afin qu'ils ne s'opposassent point au cours naturel de la putréfaction, qui, je le répète, est une loi du Créateur; je voudrois qu'on bannît pour toujours l'usage des pierres dont j'ai déjà parlé, et qui sont placées dans les cimetières, où elles se pénètrent de méphytisme, et servent à le communiquer à l'air avec lequel elles sont

en contact. Il en coûteroit peut-être un peu à l'orgueil de voir établir cette égalité entre tous les morts ; mais les vivans n'ont-ils pas aussi quelques droits ? D'ailleurs, il est d'autres lieux pour ces monumens, qu'une fois par siècle, peut-être, on destine à de grandes vertus ou à de grandes actions. Je vous ai exprimé, mon ami, imparfaitement il est vrai, tous les sentimens que j'avois éprouvés à la vue de celui érigé dans l'église de St.-Paul, à New-Yorck, au général Montgommery. Il est situé de manière à frapper les regards de tous les passans, et si au lieu de se trouver sur la face extérieur du temple donnant sur la vaste rue de Broadway, on ne l'appercevoit qu'entouré de toutes ces pierres des cimetières qui combattent en vain contre le néant, le but seroit manqué. Montgommery ne fut grand que parce que tous ses concitoyens ne l'égalèrent pas, et c'est à la reconnoissance publique seule qu'il appartient de graver un nom sur le marbre.

Avec ces précautions, et celle de n'avoir qu'une clôture peu élevée, autour du cimetière, afin d'y entretenir la libre circulation de l'air, on amèneroit sans doute Philadelphie à un degré de salubrité, qu'elle doit perdre, au contraire, tous les jours, dans l'état actuel des choses.

Enfin, il est un dernier moyen qu'il ne faudroit pas négliger ; c'est celui de semer, dans le cimetière, quelques plantes d'une végétation rapide et touffue. L'observation a appris que les végétaux avoient l'heureuse propriété d'absorber une grande quantité d'air méphytique, et de l'élaborer au point de le renvoyer dans l'atmotsphère en état d'air respirable ; mais si l'observation que j'ai entendu faire à un colon de Saint-Domingue est exacte, il est bon d'empêcher que ces végétaux ne soient donnés à des animaux. Selon lui, on avoit imaginé de planter du petit-mil (1) dans le cimetière de la ville du Cap-Français, en 1782, époque où une grande réunion de troupes de terre et de mer françaises et espagnoles y avoient augmenté la mortalité ; cette plante y acquit une étonnante énergie, mais les chevaux qui usèrent de cette nourriture, en furent incommodés, et il fallut ôter cette petite spéculation au chapelain du cimetière.

Qu'on emploie ce moyen, mais qu'on ne charge point la cupidité de semer et de recueillir. Ce fourrage formeroit un utile engrais, ou si une répugnance mal entendue lui ôtoit

---

(1) Holcus sarcharatus de Linné.

cet usage, il pourroit aller combler des points bas et marécageux, trop communs dans les approches de la ville, et servir ainsi une seconde fois à combattre des causes de maladie. Qu'on ne pense cependant pas à mettre des arbres au lieu de simples plantes; car leurs racines disputeroient le sol, et ils ôteroient le passage à l'air qu'on doit toujours s'occuper de laisser extrêmement ambiant.

Avec quelle complaisance, mon ami, ma pensée se transporte au moment où cette réforme salutaire sera effectuée; car, je n'en doute pas, les cimetières seront bannis de Philadelphie. Je vois, vingt-cinq ans après que ces différens terreins auront cessé d'être consacrés aux morts, l'aspect de la cité changer et prendre un grand caractère; je vois ces espaces dont la vue afflige l'homme sensible qui sait en calculer les dangers, rentrer dans le commerce ordinaire de la vie et servir à l'utilité de cette ville et à son embellissement qui est pour elle une véritable utilité.

Je vous le répète, mon ami, il n'est point d'étranger de quelque lieu du monde qu'il arrive, que Philadelphie n'étonne par la largeur et la régularité de ses rues, par la propreté et l'agrément de ses trottoirs. Son plan frappe, parce qu'on voit que, dès son origine, cette

cité a été destinée à un degré de beauté que les villes des plus brillans Etats de l'Europe semblent ne pouvoir jamais atteindre qu'imparfaitement, et qu'avec un laps de tems et des dépenses considérables. Il semble que Penn, dont la secte n'est pas étrangère à tous les genres de splendeur, ait eu le pressentiment que Philadelphie seroit un jour la capitale du premier empire que la descendance des Européens fonderoit dans le Nouveau-Monde ; mais ressouvenez-vous aussi de ce que j'ai ajouté : *Il n'y a point de belles villes sans monumens publics* ; et de tous les monumens de ce genre, ceux dont l'idée s'offre la première, ce sont les places publiques. Philadelphie n'en a point, et elle ne peut prétendre à aucun rang parmi les grandes cités qui ont droit à l'admiration, tant qu'elle en sera privée ; elle n'a point de marché assez spacieux, et elle manque de promenades pour cette saison étouffante où chacun en éprouve le besoin.

Par la suppression de ses cimetières actuels, elle se trouvera à même de former un plan d'embellissement digne d'elle. Si ces emplacemens ne se trouvent pas situés d'une manière convenable, elle pourra projetter des échanges et des acquisitions pour l'épo-

que où la jouissance de ces mêmes cimetières deviendra possible, et la corporation pourra se mettre à la place des différentes congrégations, en se chargeant de donner à ces dernières l'espace nécessaire à leurs sépultures, ou d'autres moyens d'indemnité.

J'ai dit que cette époque devoit être fixée à 25 ans, parce que je me rappelle que c'est le terme que la Société de Médecine de Paris a fixé dans le rapport célèbre qui contient ses réponses aux questions du grand-maître de Malthe, sur le projet de construire, en 1781, une nouvelle église sur l'emplacement d'une ancienne consacrée à St-Dominique ; et certainement le climat de Malthe est plus chaud que celui de Philadelphie, et il s'agissoit non pas de cimetières en plein air, mais de caveaux pratiqués dans une église.

Mais lorsque le moment sera arrivé de rendre aux usages publics le sol des cimetières, après un repos de vingt-cinq ans, combien il sera important que, pour obvier aux plus légers inconvéniens, ceux qui seront chargés des fouilles soient dirigés par des hommes instruits et intelligens, connoissant les moyens efficaces qu'on emploie dans de semblables circonstances pour prévenir l'infection. Il sera nécessaire de se ressouvenir alors que la sai-

son froide est la seule pendant laquelle ces opérations doivent se tenter, comme elle devroit toujours être celle des fouilles quelconques dans une ville, quoiqu'à Philadelphie on ait creusé et abaissé des rues durant les chaleurs des mois de juillet et d'août 1797. Il faudra que les inspecteurs de ce travail sachent que le concours du feu, des fumigations aromatiques, l'emploi du vinaigre et de l'eau-de-vie sont indispensables dans les exhumations, soit par rapport au local même, soit par rapport aux ouvriers qu'on emploie; mais que c'est principalement de l'usage de la chaux vive et du lait de chaux qu'il y a les meilleurs effets à attendre. Il faut croire qu'à cette époque, les hommes éclairés ne seront pas étrangers au *Recueil de pièces concernant les exhumations faites dans l'enceinte de l'Eglise St-Eloy de la ville de Dunkerque, en* 1783, imprimé et publié par ordre du gouvernement de France (1). C'est en suivant le journal qu'a tenu de ces exhumations, M. Hecquet, chirurgien-major des hôpitaux, qu'ils trouveront avec les détails les plus circonstanciés, tout ce qui doit se pratiquer dans une semblable occurrence, et qu'ils se con-

(1) A Paris, de l'imprimerie royale, 1790.

vaincront que le sol des cimetières peut être rendu sans nul danger aux usages ordinaires de la vie, ainsi que l'ont prouvé les exhumations des cimetières des Innocens, des Madelonnettes, de Ste-Pélagie, des Théatins, des églises St-Etienne-des-Grès, St-Honoré, etc. à Paris.

Graces soient rendues d'avance aux hommes amis de l'humanité en général, de leur pays et même de leur ville en particulier, qui auront eu le bonheur d'ordonner et d'exécuter le déplacement des cimetières de Philadelphie ; qui, en purifiant l'air de cette immense ville, auront chaque année conservé l'existence de quelques citoyens, et qui, en rendant la capitale de la Pensylvanie l'objet d'une juste admiration, auront mérité eux-mêmes une couronne civique par un bienfait, qui pour être moins éclatant que ces victoires dont l'humanité détourne ses yeux remplis de larmes, n'en a pas moins de prix aux yeux du philosophe sensible et des êtres reconnoissans. Il me semble déjà voir leur noms dignes de mémoire, inscrits sur une table d'airain qui, placée sur l'une des fontaines dont on ornera certainement les places publiques, apprendra que ces lieux désormais consacrés à la salubrité, l'étoient autrefois de plus d'une

manière à la mort. Je me peins des habitans de Philadelphie, lisant avec attendrissement ces inscriptions répétées dans des marchés et dans d'autres lieux utiles, et je songe sur-tout à l'avantage que ces habitans retireront des places publiques, dans les incendies fréquens où le besoin en est douloureusement senti. Ces incendies feront le sujet de ma prochaine lettre.

Pardonnez, mon ami, à la longueur de celle-ci, mais son motif me semble être son excuse. Il est délicieux pour moi de vous associer en quelque sorte aux observations que m'inspire un pays qui manque souvent d'analogie avec ce que l'on a vu ailleurs, et qui est sur-tout mal connu en Europe. Je n'ai pas l'injustice de vouloir qu'il ait toutes les perfections de l'ancien continent, dont j'aime à croire qu'il n'a pas encore tous les vices; et mon intention est si éloignée de l'esprit de critique, qu'il me semble que si mes entretiens avec vous pouvoient être connus des Américains, ils ne leur déplairoient pas.

Ecrivez-moi plus souvent, et ne cessez jamais d'aimer

Votre ami

M. D. S. M.

E80V
M835c

- 30636 -
Feb. 1950
- Suter -